



MUNICIPALITE DE GLAND

Préavis municipal no 21 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'aménagement de locaux pour recevoir la Pause-Déj au centre scolaire Les Perrerets et au collège de Mauverney A

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Préambule

Le 22 septembre 2005, la motion de Michel Pollak a été acceptée par le conseil communal et transmise à la municipalité.

Cette motion demandait à la municipalité d'étudier la possibilité :

- d'harmoniser les horaires scolaires
- d'élargir l'offre parascolaire

pour

- permettre à qui en a besoin l'accès à une « école à journée continue »
- stabiliser les repères d'horaires des petits élèves
- favoriser une stratégie politique orientée vers la famille.

Etude 1^{ère} étape

L'étude a été divisée en deux phases. Durant la première phase, un groupe de travail « GT-Pollak » de 24 membres, constitué sur le modèle du conseil d'établissement, a travaillé de janvier à mars 2006. La municipalité a alors rendu un premier rapport au conseil communal, au mois de mai 2006, permettant la définition d'un principe général, celui de la « journée de l'écolier », journée durant laquelle le(s) parent(s) et une ou plusieurs institutions (établissements scolaires, services communaux ou associatifs, clubs sportifs, etc...) se partageraient la responsabilité de l'enfant.

Etude 2^e étape

La deuxième étape s'est déroulée de septembre 2006 à janvier 2007. Conformément au vœu de la commission technique qui a travaillé sur la première réponse de la municipalité, la majorité des membres du « GT-Pollak » ont poursuivi le travail lors de cette 2^e étape. Quelques membres qui souhaitaient arrêter ont été remplacés (la liste des participant-e-s est jointe à ce préavis).

Trois sous-commissions de 8 membres chacune ont planché sur des aspects touchant aux horaires et sur des aspects concernant le parascolaire, selon le calendrier suivant :

- Séance plénière d'introduction : 11 septembre 2006
- GT horaires CIN (Cycle initial) + parascolaire soir : 24 octobre, 6 et 20 novembre 2006
- GT horaires CYT (cycle de transition) + parascolaire midi : 26 septembre, 2 et 27 novembre 2006
- GT horaires 7^e à 9^e + parascolaire matin : 24 et 31 octobre, 28 novembre 2006
- Séance plénière d'adoption des propositions : 18 janvier 2007.

Harmonisation des horaires scolaires

Les propositions suivantes ont été avalisées par la commission :

Horaire CIN (cycle initial)

Maintien du statu quo. Il a été jugé que les inconvénients de l'horaire progressif proposé à Gland (jusqu'à trois horaires différents en cours d'année scolaire) sont comblés par la qualité de l'accueil.

D'autre part, la modification de la loi scolaire qui devrait entrer en vigueur à la rentrée 2008 et qui rendrait le cycle initial obligatoire, tout en le dotant de 27 périodes hebdomadaires au lieu des 23 actuelles, va dans la direction d'une harmonisation des horaires avec les cycles primaires. Il a été jugé inopportun, à l'unanimité des personnes présentes, de modifier les horaires du cycle initial pour une seule année.

Horaire CYT (cycle de transition, 5^e-6^e années)

81 % des membres de la commission ont souhaité harmoniser les horaires du cycle de transition avec les horaires du primaire, selon la colonne vertébrale : 8h25-11h55 / 13h30-16h00. De cette façon, les entrées en classes de 8h25 et de 13h30 sont harmonisées du cycle initial à la 6^e année scolaire.

La notion de « colonne vertébrale » permet quelques écarts à cet horaire, pour répondre à la problématique des cours donnés par tranches semestrielles.

La municipalité, dans sa séance du 22 janvier a avalisé ce principe et l'a fait savoir dans une lettre au directeur de l'établissement secondaire de Gland.

Horaires 7^e à 9^e années

La proposition de la sous-commission de mettre en place un horaire continu avec une seule période de pause à midi a été refusée par 77 % des membres de la commission.

Avec le changement de l'horaire du CYT, la grille horaire glandoise se schématise de la façon suivante :

	CIN 23p.	CYP 28p.	CYT 32p.	7-8-9 32p.
7h35-8h20				
8h25-9h10				
9h15-10h				
10h20-11h05				
11h10-11h55		appuis		
12h00-12h45				
12h45-13h25				
13h30-14h15				
14h25-15h10				
15h15-16h00				

Les espaces colorés apportent une indication quant à la souplesse souhaitée dans la préparation de l'horaire. Ainsi, le CYT commencerait prioritairement à 8h25, même si l'on devait accepter de cas en cas une dérogation.

Elargir l'offre parascolaire

Principe : accueil en milieu scolaire

La commission s'est déterminée à l'unanimité lors de sa séance du 18 janvier pour développer l'accueil parascolaire en milieu scolaire. Lors de sa séance du 22 janvier, la municipalité a validé cette proposition.

L'accueil parascolaire en milieu scolaire est plus facile à organiser, car il évite les transports d'élèves entre les différents lieux. La structure est souple : elle permet de s'adapter facilement aux horaires scolaires et de concrétiser plus facilement le principe de la « journée de l'écolier ». La commission et la municipalité ont également validé la proposition de développer l'accueil parascolaire en milieu scolaire à Gland en deux étapes, selon le déroulement prévu ci-dessous.

Développement de l'accueil parascolaire en deux étapes

Rentrée août 2007

Nous souhaitons relocaliser la Pause-Déj de Grand-Champ dans des locaux scolaires primaires, soit :

- Collège des Perrerets (bloc E, salles 23-24, rez-de-chaussée)
- Collège de Mauverney (bloc A, salle 4 + hall)

Lors de cette première étape, il n'est pas prévu de développer l'accueil parascolaire le matin avant l'école et le soir après l'école. La Pause-Déj conserverait sa structure organisationnelle actuelle et continuerait d'accueillir des élèves entre 11h00 et 13h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis uniquement.

Ce type d'accueil, qui ne dépasse pas 12 heures d'ouverture hebdomadaire ne requiert pas d'autorisation du SPJ. Les repas seront préparés et livrés chauds par le restaurant scolaire.

La Pause-Déj accueille actuellement 50 élèves par jour. Les locaux actuels ne permettent aucun développement et la demande est plus forte que l'offre, vu qu'un certain nombre d'élèves sont sur des listes d'attente.

Avec la réorganisation en deux lieux, le nombre d'élèves qui pourraient être accueillis se monte à 36 par lieu (12 élèves par adulte), soit un total de 72 élèves pour 6 adultes. Une nouvelle affectation sera déterminée ultérieurement en ce qui concerne les locaux de Grand-Champ.

Influence sur les coûts d'exploitation (année scolaire 2007-2008)

- Accueil de 72 élèves au lieu de 50, ce qui représente un gain de recettes pouvant s'élever à fr. 28'591¹
- Meilleure rentabilisation du restaurant scolaire due à l'augmentation du nombre de repas livrés
- Baisse des coûts liés aux transports. Il est déjà prévu de louer un des bus aux sociétés locales.

Rentrée août 2008 ou 2009

Une extension de la Pause-Déj en terme d'accueil le matin, à midi et le soir, tous les jours de la semaine, avec un programme également pendant les vacances scolaires est prévue. La structure deviendra alors une institution parascolaire, conformément au cadre de référence pour l'[accueil collectif de jour parascolaire](#)².

Cette nouvelle organisation nécessitera une autorisation du SPJ. Afin d'obtenir cette autorisation, il faudra présenter un véritable projet institutionnel comprenant les aspects pédagogiques, éducatifs et organisationnels, la description des infrastructures, un budget d'exploitation annuelle et une planification financière sur 3 ans. A ce moment-là, un nouveau préavis parviendra au conseil communal afin de demander formellement l'autorisation de créer de nouvelles places d'accueil.

Il est prévu que cette nouvelle structure intégrera le futur réseau LAJE (loi sur l'accueil de jour des enfants du 20 juin 2006), afin d'obtenir des subventions³. Dans notre commune, les différentes structures existantes en feront partie (accueil pré- et parascolaire de La Ruche, accueil préscolaire du Colibri, réseau communal des mamans de jour).

La nouvelle Pause-Déj devra alors adopter les futurs tarifs qui se pratiqueront dans tout le réseau LAJE pour l'accueil UAPE⁴, tarifs qui devront être proportionnels au revenu.

¹ Repas facturé fr. 15 aux parents et fr. 6.45 par DSR, soit un gain de fr. 8.55 par repas. Calcul effectué: 22 élèves supplémentaires x 4 jours x 38 semaines x 8.55 = 28'591

² Document téléchargeable sur www.vd.ch/fr/organisation/services/protection-de-la-jeunesse/documentation/directives-et-textes-de-reference/

³ Rappelons que la commune verse à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants un montant de fr. 5 par habitant depuis le 1^{er} janvier 2007.

⁴ Actuellement, le même tarif est appliqué à la Fondation La Ruche pour l'accueil à la nurserie, à la garderie et à l'UAPE car un prix de revient moyen a été calculé. Dans le futur réseau LAJE, il est probable de calculer un prix de revient moyen sur l'ensemble des structures UAPE. Les UAPE de La Ruche et de la future Pause-Déj ne se feront ainsi pas concurrence au niveau du prix. Les parents auront néanmoins plus de choix en termes de locaux, projets pédagogiques, etc...

Pour cette deuxième phase, la capacité d'accueil prévue est d'au maximum 108 enfants/jour. L'extension peut toutefois se faire progressivement, d'abord au niveau de l'extension horaire, puis au niveau de la capacité, en répondant à la demande.

L'encadrement devra alors se faire selon les normes du SPJ. Seront nécessaires :

- Un directeur ou une directrice à 100 % pour la direction pédagogique de l'institution (structure de plus de 96 places)
- Perrerets : 1 professionnel et 2 auxiliaires pour 36 enfants, à terme 3 professionnelles et 2 auxiliaires pour 60 enfants
- Mauverney : 1 professionnel et 2 auxiliaires pour 36 enfants, à terme 2 professionnels et 2 auxiliaires pour 48 enfants.

Actuellement, la Pause-Déj compte une professionnelle et 5 auxiliaires. Pour obtenir l'autorisation du SPJ, il faudra engager dans un premier temps un directeur ou une directrice et un-e professionnel-le (capacité de 72 enfants). Pour la capacité de 108 enfants, 3 professionnel-le-s supplémentaires seront nécessaires.

Influence sur le budget communal

Selon l'exposé des motifs relatif à la loi sur l'accueil de jour des enfants (septembre 2005), le coût annuel d'une place d'accueil dans une structure parascolaire peut être évaluée entre 11'000 et 14'000 fr. selon le type de la prestation (valeur 2003).

Ce sera approximativement le coût annuel facturé aux parents qui ont un revenu élevé (plafond à déterminer)⁵. Les personnes à revenu plus faibles recevront un subventionnement pris en charge par, la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE), la loterie romande et les communes.

Des aides complémentaires limitées dans le temps sont par ailleurs octroyées par la FAJE et par la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants. Il est très difficile à ce stade de faire des projections et d'estimer le nombre de places qui pourraient être créées et quel serait le montant de la subvention communale.

Aménagement des locaux

Cadre de référence

Les aménagements que nous proposons ont été établis selon le "cadre de référence et référentiels de compétences pour l'accueil collectif de jour parascolaire" du SPJ (entré en vigueur le 1^{er} décembre 2006) déjà mentionné plus haut.

Ce cadre de référence concerne les enfants ayant atteint l'âge de la scolarité obligatoire, soit les degrés CYP1 et CYP2. Selon les normes en vigueur, les élèves du cycle initial (CIN) ne seront donc pas admis dans cette structure parascolaire et devront être pris en charge par les structures préscolaires (La Ruche, Le Colibri) ou

⁵ Si l'on prend un coût annuel de fr. 14'000 et le plafond actuel de revenu mensuel familial brut de fr. 12'001, la proportion des frais de garde à plein temps serait de 9.2% au lieu de 16.2% à l'heure actuelle.

le réseau des mamans de jour⁶. Notons qu'à l'heure actuelle, la Pause Déj reçoit 18 élèves du CIN (1-2 fois par semaine) sur un total de 85 élèves.

Selon ce cadre de référence, les obligations légales qui concernent l'aménagement des locaux sont :

- Surface de 2 m² par enfant
- Espace de rangement individuel
- Espace pour la directrice
- Espaces de détente disponibles
- Téléphone fixe
- Exigences au niveau des sanitaires

Description du projet

Centre scolaire des Perrerets

Les locaux seraient aménagés dans les salles 23 et 24 du bâtiment E. Ces salles se situent au bas de la rampe menant à l'abri PC. Cette configuration offrira aux véhicules livrant les repas un accès aisé. De plus, ces deux salles disposent d'un grand hall ainsi que de WC à proximité directe.

Selon le cadre de référence, les deux salles qui ont une surface totale de 160 m² pourraient accueillir au maximum 80 élèves. Dans un premier temps, la salle 24 serait aménagée comme salle de repas pouvant accueillir 60 enfants et 5 adultes, soit 65 places. Les travaux prévus sont les suivants (voir plan ci-joint) :

- Démontage du lavabo existant et du tableau noir.
- Installation d'une table de laverie inox permettant le nettoyage des plats. Cette plonge, d'une longueur de 2 mètres, sera équipée d'une batterie type gastronomique.
- Tirage de câbles électriques depuis le tableau principal situé dans le local concierge, pose de prises 230 V et 380 V.
- Installation d'un lave-vaisselle industriel, d'une cuisinière et d'un frigo.
- Installation d'une gaine de ventilation ayant pour fonction l'évacuation de la vapeur se produisant lors de l'ouverture du lave-vaisselle et des odeurs pendant l'utilisation de la cuisinière.
- Retouches de peinture.
- Installation de tables et de tabourets permettant d'accueillir 65 personnes (enfants et adultes).
- Achat de vaisselle (assiettes, verres, coupelles, couverts...) pour 65 personnes.

La salle de détente, de repos et de jeux pour les enfants serait aménagée dans la classe 23. Il est également prévu un coin bureau pour la responsable de la Pause-Déj avec l'installation d'une ligne téléphonique.

Collège de Mauverney A

Dans ce collège, la classe No 4 située au rez-de-chaussée deviendrait la salle de repas alors que le coin détente et jeux serait aménagé dans le hall attenant (voir plan ci-joint). Les travaux pour la classe No 4 sont similaires à ceux de la salle 24 des Perrerets.

⁶ Cette réglementation pourrait être amenée à évoluer si le cycle initial devenait obligatoire.

Selon le cadre de référence, la salle et le hall qui ont une surface totale de 129 m² pourraient accueillir au maximum 64 élèves. Dans un premier temps, il est prévu de recevoir 48 enfants et 4 adultes, soit un total de 52 places. Les travaux se décomposeraient comme suit :

- Démontage du lavabo existant et du tableau noir.
- Installation d'une table de laverie inox permettant le nettoyage des plats. Cette plonge serait disposée contre les armoires existantes et aurait une longueur de 1,60 mètres. Comme aux Perrerets, elle serait équipée d'une batterie type gastronomique.
- Tirage de câbles électriques depuis le tableau principal situé dans une armoire en face de la salle des maîtres, pose de prises 230 V et 380 V.
- Installation d'une gaine de ventilation ayant pour fonction l'évacuation de la vapeur se produisant lors de l'ouverture du lave-vaisselle et des odeurs pendant l'utilisation de la cuisinière.
- Installation d'un lave-vaisselle industriel, d'une cuisinière et d'un frigo.
- Retouches de peinture.
- Installation de tables et de tabourets permettant d'accueillir 52 personnes (enfants et adultes).
- Achat de vaisselle (assiettes, verres, coupelles, couverts...) pour 52 personnes.

Le coin détente serait aménagé en disposant des armoires d'une hauteur de 2,10 mètres, côté entrée du bâtiment.

Coût des travaux

Le coût des travaux, basé sur différents devis se décompose comme suit :

Centre scolaire des Perrerets

Démontage lavabo, installation plonge inox yc batterie gastronomique	3'980.00
Electricité - téléphone	6'800.00
Installation d'une gaine de ventilation	4'700.00
Retouche de peinture	1'400.00
Equipements ménagers (lave-vaisselle, frigo, cuisinière)	8'850.00
Achats de tables et tabourets	11'690.00
Matériel pour service (bain-marie, thermoport, chariot, vaisselle	5'690.00
Salle détente - mobilier et jeux	7'440.00
Total Centre scolaire des Perrerets	50'550.00

Collège de Mauverney A

Démontage lavabo, installation plonge inox yc batterie gastronomique	3'980.00
Electricité - téléphone	3'720.00
Installation d'une gaine de ventilation	4'650.00
Retouche de peinture	1'860.00
Equipements ménagers (lave-vaisselle, frigo, cuisinière)	8'850.00
Achats de tables et tabourets	10'270.00
Matériel pour service (bain-marie, thermoport, chariot, vaisselle)	5'510.00
Salle détente - Armoires	4'190.00
Salle détente - Mobilier et jeux	7'440.00
Total Mauverney A	50'470.00

Récapitulation

Centre scolaire Les Perrerets	50'550.00
Collège de Mauverney A	50'470.00
Total	101'020.00
TVA 7,6%	7'680.00
Montant total TTC	108'700.00

Cet investissement entre dans le cadre des priorités 1 du plan des investissements où 100'000 fr. ont été prévus par année pour l'accueil de l'enfance.

Subventions

Lors de la première et de la deuxième étape, l'aide offerte par la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants sera demandée. Lors de la deuxième étape, une subvention particulière, sous la forme d'une aide au démarrage, sera demandée à la Fondation pour l'Accueil de Jours des Enfants (art. 50 LAJE).

Financement

Le financement de ces travaux pourrait être assuré par les disponibilités de la bourse communale. Toutefois, nous sollicitons conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de 108'700 fr. aux conditions les plus favorables.

Cet éventuel emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié de 97'000'000 fr. Au 1er mars 2007, notre endettement s'élève à 82'005'000 fr. + limite commerciale à la BCV de 640'000 fr. + créanciers ouverts de 200'000 fr. maximum.

Le montant des investissements acceptés par le conseil communal et en cours de réalisation à ce jour s'élève à 2'196'000 fr. Cette dépense de 108'700 fr. sera ajoutée à ce montant si le conseil communal accepte ce présent préavis.

Amortissement

En cas de recours à l'emprunt, le montant utilisé sera amorti sur 30 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Sur la base d'un taux d'intérêt de 3 %, nos charges financières pourraient s'élever la première année à 6'885 francs (intérêts : 3'260 francs et amortissements : 3'625 francs).

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- | | |
|-------------|---|
| vu | - le préavis municipal no 21 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'aménagement de locaux pour recevoir la Pause-Déj au centre scolaire Les Perrerets et au collège de Mauverney A ; |
| ouï | - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ; |
| ouï | - le rapport de la commission des finances ; |
| considérant | - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ; |

d é c i d e

- I. - d'accorder le crédit de 108'700 fr. et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 108'700 fr.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

G. Cretegny

D. Gaiani

Personne responsable : Mme Florence Golaz, municipale

Annexes : ment.

Gland, le 12 mars 2007